Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CEE) N^O 4056/87 DE LA COMMISSION du 22 décembre 1987

définissant les méthodes d'analyse et autres dispositions de caractère technique nécessaires pour l'application du règlement (CEE) nº 3035/80 du Conseil établissant, pour certains produits agricoles exportés sous forme de marchandises ne relevant pas de l'annexe II du traité, les règles générales relatives à l'octroi des restitutions à l'exportation et les critères de fixation de leur montant

(JO L 379 du 31.12.1987, p. 29)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 904/2008 de la Commission du 17 septembre 2008	L 249	9	18.9.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1987R4056:19980218:FR:PDF